



Erreur du lotisseur dans la viabilisation

Par **samganji**, le **16/12/2009** à **23:21**

J'ai acheté un terrain en lotissement le mois dernier. Le technicien du réseau d'eau vient de me prévenir aujourd'hui qu'il n'avait pas pu mettre en place le compteur car le lotisseur a mal fait l'accès en béton gravillonné, et la bouche de branchement est coudée. Il faut donc casser cet accès, creuser à un mètre et tout refaire. Le lotisseur me répond qu'il va contacter la société responsable des accès mais que celle-ci n'est pas disponible avant le 05/01/10 dans tout les cas. En attendant, les travaux ne peuvent pas commencer car le constructeur devra attendre que cet accès béton soit sec et solide, et que l'eau soit là! La société de gaz devra faire la même chose car les accès ont été coulés avant de faire passer les viabilisations. Le terrain est donc "viabilisable" mais il faut tout casser. Le lotisseur a visiblement baclé le travail. En attendant, je paye le crédit depuis ce mois-ci, les travaux ne commencent pas en temps et en heure et le constructeur ne me versera pas d'indemnités de retard car lui n'est pas responsable. Que puis-je exiger du lotisseur?

Par **loe**, le **17/12/2009** à **16:26**

Bonjour,

Qu'il vous dédommage du montant de votre échéance de prêt, jusqu'à ce que les travaux soient conformes et que la construction puisse réellement démarrer.